



# Comité Bouliste Départemental de la charente

---

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES ARBITRES ET DE LA COORDINATION SPORTIVE

---

MARDI 09 OCTOBRE 2012 ---- 19 HEURES

=====

**Cognac, club house du Club bouliste Cognçais, 19 heures début de la réunion.**

**PRESENTS : M. F.FLEURANCEAU – J.P.LICHTLIN – H.B.RASTAU – D.BROUILLET – F.LICHTLIN – M.MARTIN – J.P.CARNEIRO – N.DESOUCHES . Mme J.PLINET**

**EXCUSES : M. A.MONTICO – J.GIGNAT – L.DOUSSINET**

**Josette PLINET donne** l'ordre du jour et développe des points importants avant de donner la parole aux responsables des deux commissions.

**ARBITRAGE :** elle demande que la commission soit bien structurée et se gère seule sous le regard du bureau directeur du CBD16. Cette commission se doit d'avoir un président et un secrétaire et les membres arbitres départementaux et régionaux .Il serait souhaitable que se soit le président ou le secrétaire qui envoie les ordres de mission pour tous les concours PROMO ou LOISIRS – rédige le compte-rendu des réunions.

Le président doit avoir un droit de regard sur le respect du cahier des charges des arbitres, à savoir, q'un arbitre indisponible pour un concours doit en aviser le président des arbitres et c'est lui qui doit en nommer un autre.

Remarque : aujourd'hui, c'est un peu du n'importe quoi. Il faut respecter le cahier des charges : en cas d'indisponibilité l'arbitre désigné dans un concours doit aviser le président qui en nommera un autre.

L'arbitre qui est sollicité dans un autre département ne doit accepter qu'après avoir eu l'aval du comité Charente.

La tenue des arbitres lors d'une compétition :

Josette PLINET insiste sur la bonne tenue que les arbitres doivent respecter , à savoir la propreté , bien rasé .L'arbitre ne doit pas être scotché à la buvette ou se promener avec le verre ou la canette à la main , il ne doit pas fumer à proximité des jeux.

Si nous voulons faire respecter le cahier des charges, nous devons, vous devez avant tout montrer l'exemple.

Arrêtez également les commérages et ne racontez pas n'importe quoi.

Tenue vestimentaire : gros problème, non élucidé aujourd'hui par la FFSB. Le président de CBRPOITOU a émis le projet d'investir dans des tenues au niveau régional. Plusieurs contacts vont être faits avec des fournisseurs. Est-ce que sera crédible et légal ?

Il est certain, qu'il serait primordial de renouveler certaines tenues.

**INDEMNITES :** à la demande de certains arbitres, il nous a été demandé une indemnité de déplacement, sachant que les repas sont pris en charge par le club ou le CBD suivant la compétition .Des propositions ont été élaborées et seront soumises au comité.

Josette PLINET demande à certains d'arrêter de jouer les pleureurs vis-à-vis du comité. Nous n'avons jamais rien refusé mais nous décidons autour d'une table.

**EXAMEN :**

Un examen est programmé les 9/10 mars 2013 – le lieu n'est pas arrêté. En parallèle il y aura une remise à niveau pour les arbitres.

Josette PLINET demande à Jean-Claude DELLE CASE d'intervenir afin de développer le projet d'arbitre dans le cadre du loisir.

**Jean-Claude DELLE CASE** relate les projets pour initier un licencié à arbitrer lors des concours loisirs sans écarter les jeunes et les féminines .Il ne s'agit pas de jouer du sifflet mais d'apprendre à mesurer et les règles de base du RTI.

En outre il est préconisé de faire une journée ouverte à tous pour initiation et perfectionnement avec un questionnaire sur l'arbitrage.

Il demande que les arbitres soient rémunérés en fonction du lieu et de la compétition. Josette PLINET rappelle que des propositions seront soumises au comité directeur.

**SPORTIVE : Francis FLEURANCEAU** en raison des élections, nous n'établirons que la partie arbitrage dans les championnats.

Tirage des AS 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> division attribution des arbitres

Francis FLEURANCEAU évoque l'aménagement du règlement sportif pour cette compétition. Une fiche sera envoyée à chaque club.

**ARBITRAGE : Jean-Pierre LICHTLIN** rappelle les aménagements du RTI et du règlement sportif, avec en outre les parties en 13 points temps horaire inchangé, le remplacement des joueurs.

Il remet le cahier des charges pour toutes les concours et compétitions de la saison 2012 / 2013, l'arbitre ou les arbitres ont été désignés pour toute la saison.

Il est 22 heures, fin de la réunion.

=====